



Amicale de la DDSIS

*L'Amicale de la DDSIS
organise sous l'égide de l'UNION POMPIERS13 le :*

Samedi 6 Avril 2024

LE 1^{er} TOURNOI DEPARTEMENTAL DE PADEL



Sur le site du club de padel ALL IN PADEL SPORTS

La Petite Bastide, Decathlon Village (Parking Sud) Rn 8, Av. des Chabauds,
13320 Bouc-Bel-Air

Contacts : Stéphane MARI : 06 09 65 90 56

padelpompiers13@gmail.com

PROGRAMME de la journée du samedi 6 avril 2024

8H30 - ACCUEIL DES EQUIPES SUR LE SITE DE ALL IN PADEL SPORTS

La Petite Bastide, Decathlon Village (Parking Sud) Rn 8, Av. des Chabauds,
13320 Bouc-Bel-Air

8H45 - DEBUT DU TOURNOI PAR POULE

12H30 / 13h30 - PAUSE REPAS

Sandwichs, pizzas et boissons possibles dans l'enceinte du club house du club de padel

13H30 : REPRISE DU TOURNOI AVEC LES AVEC LES QUARTS DE FINALE

14h30 : MATCHS DE CLASSEMENT POUR LES PLACES 5 à 8

15h h30 : DEMIES FINALES

16h30 : MATCH DE CLASSEMENT POUR LES PLACES 3 et 4 et FINALE

17h30 : REMISE DES RECOMPENSES

(Tous les horaires sont fournis à titre indicatif. Des modifications seront possibles en fonction de la durée des matches et de la météo

REGLEMENT DU TOURNOI DEPARTEMENTAL DE PADEL POMPIERS 2024

Art 1 :

L'amicale de la DDSIS organise sous l'égide de l'UNION POMPIERS13, un tournoi départemental de padel. Ce tournoi est réservé aux sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, actifs et anciens, JSP, personnels administratifs et techniques du Service Départemental d'Incendie des Bouches-du-Rhône.

Tout joueur devra posséder une assurance individuelle, et être adhérent à l'UNION POMPIERS13.

Art 2 :

Ce tournoi aura lieu le samedi 6 avril 2024 sur les terrains du club de padel All In padel Sports

ALL IN PADEL SPORTS

La Petite Bastide, Decathlon Village (Parking Sud) Rn 8, Av. des Chabauds 13320 Bouc-Bel-Air

Art 3 :

Toutes les parties débuteront à 8h45. Aucune inscription ne sera prise en compte sur place. Après la pause repas, la reprise des parties se fera impérativement à 13h30. Pour des raisons d'organisation ou de météo incertaine, l'amicale de la DDSIS se réserve le droit de modifier ces horaires.

Art 4 :

En cas de litige, de propos injurieux, d'une mauvaise attitude d'un ou de plusieurs compétiteurs, à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, l'amicale de la DDSIS se réserve le droit d'éliminer l'équipe et d'en informer l'UNION POMPIERS13.

Art 5 :

Avec votre inscription, le règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale de la DDSIS devra être adressé au plus tard au 1er mars 2024 terme de rigueur.

Art 6 :

En cas de désaccord sur un point, le juge arbitre désigné par l'amicale de la DDSIS statuera. Son jugement ne pourra être remis en cause.

Art 7 :

Les équipes (2 joueurs par équipe) peuvent être mixtes ou exclusivement masculines ou féminines

Art 8 :

Les équipes seront réparties dans des poules de 3 ou 4 équipes suivant le nombre de participants.

Chaque équipe sera appelée du nom de son centre et de son numéro d'inscription (exemple Equipe 1 AIX : AIX1, Equipe 2 AIX : AIX2...)

8 équipes issues des poules seront qualifiées en quart de finale.

L'équipe victorieuse marque 2 points et l'équipe perdante 0 point

- Les matchs de poule se dérouleront en 9 jeux gagnants (l'équipe qui remporte 9 jeux gagne le match) avec point décisif à 40 partout
- Un tie break en 7 points avec 2 points d'écart sera joué en cas d'égalité à 8 jeux partout
- En cas d'égalité de points dans une poule, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de jeux qui sera qualifiée
- En cas d'égalité de points et de jeux dans une poule, un tie break en 7 points gagnants et 2 points d'écart sera organisé
- Les rencontres des quarts de finale ainsi que les matchs pour les places 5 à 8 et 3 à 4 se joueront en 9 jeux gagnants (l'équipe qui remporte 9 jeux gagne le match) avec point décisif à 40 partout
- Les matchs des demi-finales et la finale se joueront en 2 sets gagnants sans point décisif à 40 partout. Un super tie-break sera joué en cas d'égalité à 1 set partout. Le super tie-break se jouera en 10 points gagnants avec 2 points d'écart.

FICHE D'ENGAGEMENT

Préciser par mail sur padelpompiers13@gmail.com ou via le QR Code suivant :



- Votre CS d'origine :
- Les équipes engagées : 3 maximum par CSP et 2 par CIS
 - Equipe 1 : nom prénom / nom prénom
 - Equipe 2 : nom prénom / nom prénom
 - Equipe 3 : nom prénom / nom prénom
- Engagement : 40 € par équipe. (20 € par joueur)
- Paiement par chèque à l'ordre de l'Amicale de la DDSIS en précisant au dos du chèque "Padel 2024 ». **Règlement au plus tard : 1er mars 2024.**
- Chèque à adresser à :

Amicale de la DDSIS
SDIS 13
1 avenue de Boisbaudran
ZI de la Delorme
13015 Marseille